

Vote CAN

ON VOTE DANS LES S1
Pour élire la direction du SNES-FSU !
Du lundi 13 mai au mardi 4 juin 2024.

Retour des votes au S3

- du PV récapitulatif des votes (p. 3)
- ET de la liste d'émargement

AVANT LE JEUDI 13 JUIN 2024

⇒ **Impérativement par mail** : vote2024@versailles.snes.edu
(documents scannés en pdf)

ET

⇒ **par courrier**

SNES-FSU section académique de Versailles
3, rue Guy de Gouyon du Verger
94110 Arcueil

DOCUMENTS CI-JOINTS :

- 1) Bulletin de vote à reproduire (p. 4) ;
- 2) Procès-verbal à nous retourner (p. 3) ;
- 3) Liste d'émargement à nous retourner avec le PV ;
- 4) Enveloppe T pour le retour du PV et de la liste d'émargement.

N.B. : Liste d'émargement

Nous joignons ici :

- ⇒ **Un état des électeurs syndiqué·es**, à jour en date du 3 mai, à compléter et à modifier éventuellement sous la responsabilité du S1. Il est à utiliser comme liste d'émargement. Attention : seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2023-2024 peuvent voter (cotisation enregistrée au S3 au plus tard le lundi 13 mai 2024).
- ⇒ **Le même document** est disponible en ligne **pour les secrétaires et trésoriers de S1** à l'adresse suivante :
<https://adherent.snes.edu/Modules/Etablissement/ListingAdherents/index.php>
- ⇒ **Attention ! La liste d'émargement doit être signée par chaque votant·e et retournée avec le PV après le dépouillement.**

Élections internes : calendrier et modalités de vote

On vote !

Du lundi 13 mai au
mardi 4 juin 2024.

Retour des votes
et des PV et listes d'émargement
avant le **jeudi 13 juin**.

Chaque syndiqué·e émet **2 votes** :

1. la Commission Administrative Nationale (CAN),
2. le secrétariat de sa catégorie

Vous trouverez sur notre site versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES-FSU », la **publication spéciale élections nationales (Supplément à l'US n° 844 d'avril 2024) avec les déclarations et les listes des différents courants de pensée.**



Qui vote ?

- Ont le droit de vote, les collègues syndiqué·es ayant versé leur cotisation 2023-2024 (« à jour ») et les collègues ayant opté pour le renouvellement automatique (« à jour futur »).
- Le vote est un **vote individuel**, le scrutin est un scrutin de liste sans rature ni panachage.
- **Attention !** Seuls seront décomptés les votes des S1 dans **lesquels les cotisations de tous les votants** auront été **enregistrées au S3 au plus tard le 13 mai 2024**. *Le vote d'une seule collègue « Non à Jour » entraînera l'invalidation de tout le vote de ce S1.*

Dates du vote : les votes auront lieu dans les S1 entre le lundi 13 mai et le mardi 4 juin 2024.

- Les syndiqué·es votent **dans leur S1**. Le matériel sera envoyé au responsable du S1.
- Les **syndiqué·es retraité·es et isolé·es** recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour **leur vote par correspondance**.
- Un envoi individuel sera aussi adressé aux **syndiqué·es des S1 à faible effectif** qui voteront individuellement **par correspondance**.
- **Tout le matériel de vote sera également disponible en ligne sur notre site : versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES-FSU » et pourra être envoyé aux syndiqué·es en faisant la demande par mail à l'adresse vote2024@versailles.snes.edu en rappelant précisément leur adresse postale.**

Organisation du vote dans les sections d'établissement (S1)

Vous trouverez dans cette circulaire toutes les informations utiles et le matériel de vote (bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement, liste d'émargement).

- **Liste d'émargement** : le S3 édite (en date du 03/05/2024) une liste des syndiqué·es ayant payé leur cotisation 2023-2024 ou ayant opté pour le renouvellement automatique. Le S1 peut également la télécharger sur le site national du SNES-FSU (*espace adhérent*). **La liste d'émargement doit impérativement être signée par chaque votant.**
- **Collègues ne figurant pas sur la liste** : s'il s'agit d'une erreur (mutation, TZR...), les rajouter sur la liste. Pour les **collègues non à jour**, ils peuvent voter et être ajoutés sur la liste dès l'instant où ils ont réglé leur cotisation au plus tard le **13 mai 2024**. Vous pouvez contacter la trésorerie pour vérifier la bonne réception de la cotisation : tresor@versailles.snes.edu.
- **Matériel de vote** : le bulletin de vote est remis par le secrétaire du S1 ou envoyé individuellement (retraités, isolés, S1 à faible effectif). Ce bulletin de vote est également disponible en ligne. Le **PV récapitulatif des votes** devra être retourné impérativement accompagné de la **liste d'émargement signée par chaque votant**, par mail **ET** par courrier (enveloppe T fournie) avant le **jeudi 13 juin 2024**.
- Le **dépouillement** doit être fait par le Bureau du S1 : ce dépouillement est public. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le secrétaire de S1. Le **procès-verbal** récapitulatif des votes doit être signé par le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) **ET** par un scrutateur au moins. Il y a donc **DEUX** personnes qui participent au dépouillement et signent le procès-verbal.

ATTENTION !!!

TRANSMISSION DES RÉSULTATS :

**impérativement par mail (pdf)
ET par courrier postal :**

⇒ **vote2024@versailles.snes.edu**

⇒ **SNES-FSU Versailles
3, rue Guy Gouyon du Verger
94110 ARCUEIL**

avant le jeudi 13 juin.

**Pour transmettre les résultats du vote
(PV + liste d'émargement) :**

ATTENTION !!!

Le procès-verbal récapitulatif des votes ET la liste d'émargement des votants doivent être envoyés à la section académique pour le **jeudi 13 juin** au plus tard (date du dépouillement académique).

⇒ Les résultats doivent être envoyés **par mail** (pdf) à l'adresse vote2024@versailles.snes.edu **ET par courrier postal** à la section académique **avant le 13 juin 2024**.

⇒ *Attention : le SNES-FSU ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste. Il faut dorénavant prévoir plusieurs jours de délai postal et il est impératif de **doubler d'un envoi par mail en envoyant toutes les pièces scannées** (voir ci-dessus).*

⇒ Les résultats originaux peuvent également être déposés directement dans la boîte aux lettres de la section académique.

PROCÈS-VERBAL DE DÉPOUILLEMENT

Établissement :

Commune : Département :

INSCRITS :

VOTANTS :

RÉSULTATS DU PREMIER VOTE : ÉLECTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE (CAN)

Liste Unité et Action	
Liste École Émancipée	
Liste Émancipation	
Liste Unité, Revendications, Indépendance Syndicale	
Blancs ou nuls	

RÉSULTATS DU DEUXIÈME VOTE : VOTE POUR LES SECRETAIRES DE CATÉGORIE

CATÉGORIES	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE
AGRÉGÉ·ES	T : LUIS J. S : BERTHELOT L.	T : BLANCH D. S : HELOU C.	T : BIGNON M. S : ABA E.	T : MIGNOT Y. S : LIONS C.
CERTIFIÉ·ES, ADJOINT·ES D'ENSEIGNEMENT, PEGC	T : OCHANDO M. S : MEYSSONNIER T.	T : BOCHEREAU N. S : MOUSSET N.	T : ALOUSSI R. S : GOUBAYON L.	T : TOURNEUR C. S : LACOUFRE F.
NON-TITULAIRES	T : HAFFNER E. S : PESCHARD F.	T : DEHAS F. S : BLOOMER-LUDWIG R.	T : MAMARBACHI N. S : BEYLARD E.	
CPE	T : MACE C. S : RALUY O.	T : GARNIER-ROUSSILHE C. S : BEKHTARI N.	T : DUBACQ Ph. S : LE BOHEC C.	
PSY-ÉN	T : DURIEZ G. S : BERTAUD F.	T : FARADONI E.	T : DELIGNY A. S : HOPITAL M.-N.	
RETRAITÉ·ES	T : MOROS M.-L. S : LAINE P.	T : PIATTI M. S : FERNANDEZ M.	T : SCHIMMER C. S : BERTRAND H.	T : DANRY E. S : LEFEBVRE J.
ÉTUDIANT·ES-SURVEILLANT·ES	T : CASSAND V. S : PLOUVIEZ K.	T : BLANQUET-LE MARCHAND F. S : PORTAL J.	T : BEN ABDALLAH H. S : BEN MOULOUD M.	

Total des exprimés dans les votes de catégories :

Blancs ou nuls dans les votes des catégories :

Attention ! La liste d'émargement des votant·es doit impérativement être jointe à ce PV !

Documents à transmettre dès la fin du dépouillement et avant le jeudi 13 juin par mail **ET** par courrier postal :

=> vote2024@versailles.snes.edu (documents scannés en pdf)

=> **SNES-FSU Versailles** - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94110 Arcueil.

Merci !

Noms et signatures des membres de la commission de dépouillement du S1 :
(au moins 2 personnes donc 2 signatures) :

Certifié exact à le 2024

BULLETIN DE VOTE

1/ Vote à la Commission Administrative Nationale (CAN)

Entourez d'un trait bien apparent le titre de LA liste de votre choix.

Unité
et Action

École
Émancipée

Émancipation

Unité,
Revendications,
Indépendance
Syndicale

2/ Vote pour les secrétaires de votre catégorie au niveau national

Entourez d'un trait bien apparent un seul groupe de candidat·es correspondant à VOTRE catégorie.

CATÉGORIES	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, RENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE
AGRÉGÉ·ES	T : LUIS J. S : BERTHELOT L.	T : BLANCH D. S : HELOU C.	T : BIGNON M. S : ABA E.	T : MIGNOT Y. S : LIONS C.
CERTIFIÉ·ES, ADJOINT·ES D'ENSEIGNEMENT, PEGC	T : OCHANDO M. S : MEYSSONNIER T.	T : BOCHEREAU N. S : MOUSSET N.	T : ALOUSSI R. S : GOUBAYON L.	T : TOURNEUR C. S : LACOUDRE F.
NON-TITULAIRES	T : HAFFNER E. S : PESCHARD F.	T : DEHAS F. S : BLOOMER-LUDWIG R.	T : MAMARBACHI N. S : BEYLARD E.	
CPE	T : MACE C. S : RALUY O.	T : GARNIER- ROUSSILHE C. S : BEKHTARI N.	T : DUBACQ Ph. S : LE BOHEC C.	
PSY-ÉN	T : DURIEZ G. S : BERTAUD F.	T : FARADONI E.	T : DELIGNY A. S : HOPITAL M.-N.	
RETRAITÉ·ES	T : MOROS M.-L. S : LAINE P.	T : PIATTI M. S : FERNANDEZ M.	T : SCHIMMER C. S : BERTRAND H.	T : DANRY E. S : LEFEBVRE J.
ÉTUDIANT·ES- SURVEILLANT·ES	T : CASSAND V. S : PLOUVIEZ K.	T : BLANQUET- LE MARCHAND F. S : PORTAL J.	T : BEN ABDALLAH H. S : BEN MOULOUD M.	